



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-troisième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015¹

27 juillet-14 août 2015

Point 11 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des capacités

Renforcement des capacités au titre de la Convention

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

**Rapport succinct sur la quatrième réunion du Forum
de Durban sur le renforcement des capacités**

Note du secrétariat

Résumé

La quatrième réunion du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités s'est tenue lors de la quarante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, le 3 et le 8 juin 2015. Des représentants des Parties, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et du monde universitaire y ont assisté. Les participants ont échangé des renseignements et des données d'expérience sur l'appui et le renforcement des capacités disponibles pour établir les contributions prévues définies au niveau national. Les représentants des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont donné une vue d'ensemble des mesures et des initiatives engagées pour développer et coordonner le renforcement des capacités dans les pays en développement et pour promouvoir la collaboration entre les organes en question.

¹ Les dates exactes devront être confirmées.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Mandat	1–3	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Travaux préparatoires et organisation de la réunion	5–8	3
III. Résumé des travaux	9–36	4
A. Première séance : travaux liés au renforcement des capacités des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto	11–25	4
B. Deuxième séance : appui disponible pour l’établissement des contributions prévues définies au niveau national	26–29	7
C. Troisième séance : renforcement des capacités pour l’élaboration des contributions prévues définies au niveau national	30–36	10
IV. Prochaines étapes	37–38	13
 Annexe		
Agenda for the 4 th meeting of the Durban Forum on capacity-building.....		14

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, le Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban pour examen par le SBI².

2. Dans sa décision 10/CMP.8, la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que le Forum de Durban constitue un cadre approprié pour le partage d'expériences et l'échange d'idées, de bonnes pratiques et d'enseignements concernant l'exécution d'activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, avec la participation des Parties, de représentants des organes compétents créés au titre de la Convention, ainsi que d'experts et de professionnels compétents³.

3. À sa trente-neuvième session, le SBI a invité les Parties à faire part au secrétariat de leurs vues sur des questions thématiques particulières relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁴.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI voudra peut-être prendre en considération les informations contenues dans le présent rapport et déterminer les dispositions à prendre en conséquence.

II. Travaux préparatoires et organisation de la réunion

5. Conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17, 1/CP.18 et 10/CMP.8, le secrétariat a établi et communiqué les documents ci-après pour faciliter les débats à la quatrième réunion du Forum de Durban (ci-après « la réunion ») :

a) Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁵;

b) Additif à ce rapport de synthèse, recensant les activités de renforcement des capacités menées par des organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions⁶;

c) Rapport de compilation-synthèse sur les activités de activités de renforcement des capacités menées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁷;

d) Compilation des vues communiquées par les Parties sur des questions particulières à examiner pendant la réunion et informations relatives aux activités

² Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

³ Décision 10/CMP.8, par. 1.

⁴ FCCC/SBI/2013/20, par. 143 et 147.

⁵ FCCC/SBI/2015/4.

⁶ FCCC/SBI/2015/4/Add.1.

⁷ FCCC/SBI/2015/9.

menées pour appliquer le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement⁸.

6. Un ordre du jour provisoire a été établi pour la réunion, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour l'établissement des contributions prévues définies sur le plan national (CPDN), d'après les vues communiquées par les Parties dans le document mentionné au paragraphe 5 d) ci-dessus et conformément aux dispositions pertinentes des décisions 2/CP.17 et 10/CMP.8 citées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe.

7. La réunion s'est tenue le 3 et le 8 juin 2015, parallèlement à la quarante-deuxième session du SBI à Bonn (Allemagne). M. Amena Yauvoli, Président du SBI, a présidé la réunion, assisté de M^{me} Ama Essel (Ghana) et de M. Makoto Kato (Japon), cofacilitateurs.

8. La réunion a été divisée en trois séances. La 1^{re} et la 2^e séances, tenues le 3 juin, ont été centrées sur les activités liées au renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et sur l'appui disponible pour l'établissement des CPDN, respectivement. La 3^e séance, tenue le 8 juin, a été consacrée aux capacités disponibles pour l'établissement des CPDN.

III. Résumé des travaux

9. M. Yauvoli a ouvert la réunion, en soulignant que les changements climatiques sont une menace que seul un effort collectif permettra de surmonter et en invitant les participants à contribuer par leurs échanges à améliorer la capacité de faire face à ces changements.

10. M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention, s'est réjouie de ce que le Forum de Durban permette de réunir les organes relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto, démarche importante pour parvenir à la cohérence dans le cadre de la Convention. Elle a salué la décision de donner pour thème principal à la réunion le renforcement des capacités pour les CPDN et a souligné qu'il importe que celles-ci soient établies dans le contexte de croissance durable et solide, de façon à pouvoir en même temps réduire les émissions et accroître la résilience.

A. Première séance : travaux liés au renforcement des capacités des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto

1. Résumé de la première table ronde

11. Des représentants du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts), du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) et du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) ont pris part à la première table ronde. Il leur avait été demandé d'organiser leurs interventions de façon à répondre à la question ci-après : de quels atouts et avantages particuliers l'organe constitué que vous représentez dispose-t-il pour développer le renforcement des capacités dans les pays en développement?

12. Tous les intervenants ont cité des exemples précis de solutions concrètes et innovantes visant à renforcer ou améliorer les capacités dont disposent les pays en développement pour répondre à certains besoins. Les exemples ci-après ont

⁸ FCCC/SBI/2015/MISC.1.

notamment été cités : élaboration d'outils Internet et de produits d'apprentissage dans diverses langues pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés (activités du Groupe consultatif d'experts); diffusion en temps utile de renseignements actualisés sur l'adaptation grâce à un réseau institutionnel solide, et mise en place de structures pour améliorer l'échange et la présentation de renseignements sur le processus de formulation et d'application des plans nationaux d'adaptation (PNA), dont PNA Expo et PNA Central (activités du Comité de l'adaptation); assistance technique locale sur le MDP par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration (activités du Conseil exécutif du MDP).

13. Les intervenants ont recensé un certain nombre d'activités qui contribuent au renforcement des capacités de mesure, de suivi et de vérification et concernant l'adaptation : formations sur mesure, soit en groupe, soit par voie électronique; modalités pour permettre l'échange de connaissances et de renseignements, dont l'établissement de réseaux, de partenariats et de cadres de collaboration.

14. Le bilan positif des centres régionaux de collaboration du MDP montre que ces centres régionaux donnent des possibilités accrues, tant pour développer les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles à répondre aux besoins sur les plans national et local que pour renforcer la coopération Sud-Sud.

15. Au cours du débat plénier, les représentants de plusieurs Parties ont souhaité savoir comment les centres régionaux de coopération organisent leurs travaux et répondent aux besoins des pays. Le représentant du Conseil exécutif du MDP a précisé que les centres régionaux créent des partenariats avec des institutions nationales, régionales et internationales. Ils mettent à profit les connaissances locales et les infrastructures existantes pour tenter de remédier aux lacunes et aux obstacles aux niveaux national et régional. Les centres régionaux n'assurent pas seulement un appui technique aux auteurs de projets locaux, mais permettent aussi aux pays d'accéder à des possibilités de financement, ce qui permet à de nouveaux projets de voir le jour.

16. Sur la question de la collaboration régionale, le représentant du Comité de l'adaptation a souligné qu'après avoir pris conscience de la nécessité d'une action cohérente et synergique dans le cadre de la Convention et au-delà, le Comité avait engagé une coopération étroite avec les institutions, les centres régionaux et les réseaux du système des Nations Unies. Au moyen d'un questionnaire, il a été possible d'effectuer une analyse sur les acteurs en place, leurs activités et les lacunes à surmonter.

17. Sur le même sujet, le représentant du Groupe d'experts des PMA a mentionné la collaboration actuelle du Groupe avec des organisations régionales actuelles de l'Asie, de l'Afrique et du Pacifique, qui sont encouragées à participer aux ateliers régionaux organisés par le Groupe et à échanger des informations. Il a ajouté que des enquêtes sont diffusées régulièrement afin de recenser certains besoins et que des modules de formation sont organisés si nécessaire en fonction des résultats obtenus.

2. Résumé de la deuxième table ronde

18. La deuxième table ronde était composée d'un membre du Comité exécutif de la technologie, qui préside également le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques (CRTC), d'un membre du Comité permanent du financement et d'un membre du Fonds vert pour le climat. Il leur a été demandé d'organiser leurs interventions de manière à répondre à la question ci-après : comment collaborez-vous avec d'autres organes constitués pour faire en sorte que vos activités liées au renforcement des capacités aient le maximum d'impact?

19. Le Comité exécutif de la technologie et le CRTC coopèrent pour remédier au manque de moyens techniques, de savoir-faire et d'infrastructures dans le domaine

technologique. L'un et l'autre entretiennent des relations avec divers organes relevant de la Convention et avec des organisations extérieures. À titre d'exemple, le CRTC collabore avec le Comité permanent du financement, le Comité de l'adaptation, le Fonds vert pour le climat, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Institut asiatique de technologie et l'Institut de l'énergie et des ressources. Le CRTC témoigne aussi de la façon dont les activités de réseau et la création de centres régionaux peuvent soutenir des programmes et des mesures gérés par les pays pour favoriser la diffusion des technologies et répondre à certains besoins qui concernent principalement, dans le cas des technologies, un déficit de capacités techniques, de savoir-faire et d'infrastructures.

20. Le Comité exécutif de la technologie, parallèlement à sa collaboration avec les organes créés au titre de la Convention, entretient des relations avec des organisations internationales qui soutiennent les entreprises, des organisations de recherche et des organisations non gouvernementales environnementales susceptibles de contribuer à accélérer le transfert de technologies. Par ailleurs, le Comité, en organisant des ateliers et des dialogues thématiques, rassemble les bonnes pratiques des organes créés au titre de la Convention et d'autres organisations internationales.

21. Bien que le Comité permanent du financement ne soit pas un prestataire direct d'appui en matière de renforcement des capacités, il est en mesure de promouvoir celui-ci de plusieurs manières. En premier lieu, le Comité fournit chaque année à la Conférence des Parties un projet d'orientations à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, et ces orientations peuvent comporter des suggestions et des recommandations pour l'amélioration de l'appui au renforcement des capacités. En outre, le Comité tient compte dans la rédaction de ces orientations des contributions présentées par d'autres organes thématiques comme le Comité exécutif de la technologie et le Comité de l'adaptation, qui ont aussi la possibilité de suggérer des améliorations concernant l'appui au renforcement des capacités par l'intermédiaire des entités fonctionnelles. En deuxième lieu, le renforcement des capacités est un domaine thématique que le Comité peut aborder dans le cadre de l'examen du Mécanisme financier; si des lacunes, des difficultés ou des possibilités se présentent concernant l'aide au renforcement des capacités, le Comité peut adresser des avis à la Conférence des Parties en conséquence. En troisième lieu, le Comité, dans le cadre de son forum annuel, peut promouvoir la communication et l'échange de renseignements sur diverses questions financières dont des aspects concernent le renforcement des capacités, et proposer des recommandations susceptibles d'aider les pays bénéficiaires à améliorer leur capacité d'accéder au financement climatique.

22. Le Comité ambitionne de faire évoluer profondément la conception du financement climatique, ce qui suppose d'aider les pays à dégager un nouveau vivier d'intermédiaires financiers, notamment parmi les pays en développement. Le Comité a reçu 60 demandes d'aide à la préparation, ce qui devrait créer un climat propice au renforcement des capacités institutionnelles, y compris celles des entités nationales, et créer des liens avec des intermédiaires par le truchement des entités accréditées pour faciliter la planification et l'exécution de certains projets. Dans les pays en développement, on compte à l'heure actuelle 126 autorités nationales désignées par le Comité, qui coïncident dans certains cas avec les entités désignées par le CRTC.

23. Répondant à une question des participants sur la prise en considération de la parité hommes-femmes dans sa gamme d'outils, le Comité a confirmé que ce thème n'était pas abordé.

24. Les participants ont aussi demandé comment les organes créés en vertu de la Convention coopéraient entre eux de façon à renforcer les synergies et à éviter les chevauchements d'activités. Dans le traitement des questions transversales, le Comité exécutif de la technologie travaille en concertation avec les autres organes pour éviter

les chevauchements potentiels; pour sa part, le Comité de l'adaptation a dressé une carte des initiatives menées au titre de la Convention, y compris les plans de travail éventuels, de façon à repérer les domaines de collaboration possibles. Le Groupe d'experts des PMA coopère avec les autres organes en présentant des contributions et en créant des groupes de travail communs.

25. Les autres sujets débattus ont concerné le recours à des activités pour évaluer les effets du renforcement des capacités et la façon dont on en garantit la pérennité. Pour donner à ses initiatives un caractère durable, le CRTC a pour principe d'y associer des groupes régionaux d'organisations chargées de l'exécution, tandis que le Groupe consultatif d'experts suit une démarche institutionnelle plutôt que fondée sur les projets et encourage les pays à éviter d'engager des consultants et à apprendre l'utilisation des outils Internet mentionnés au paragraphe 12 ci-dessus. Le Comité permanent du financement a invité les Parties à examiner si les activités de renforcement des capacités produisaient des résultats conformes aux ressources financières qui leur étaient consacrées. Le Comité exécutif du MDP a publié en 2013 un outil facultatif en ligne permettant aux pays en développement de mettre en évidence les gains de développement durable d'une façon structurée, comparable et rigoureuse et de définir leurs propres critères de développement durable.

B. Deuxième séance : appui disponible pour l'établissement des contributions prévues définies au niveau national

26. Un représentant de NewClimate Institute a présenté les progrès accomplis dans l'établissement des CPDN partout dans le monde. Il a indiqué que les principales difficultés rencontrées par les pays étaient l'incertitude sur ce qui devait figurer dans les contributions, les compétences techniques limitées pour évaluer les options en matière d'atténuation et le problème de la mobilisation d'une large participation et d'un large soutien au niveau national, y compris à un niveau politique élevé et auprès d'autres secteurs et d'autres ministères. En dépit de ces difficultés, la plupart des pays estiment que le processus des CPDN contribue à améliorer et à accélérer les processus engagés pour faire face aux changements climatiques.

Résumé du débat sur l'appui technique et financier disponible pour l'établissement des contributions prévues définies au niveau national

27. Des exposés ont été présentés à cette séance par des représentants de pays développés parties et des institutions bilatérales concernées, d'organisations internationales et de centres de recherche sur les types d'appui proposés aux pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel pour l'établissement de leurs CPDN. Il importe, ont souligné les intervenants, de veiller à ce que les pays aient la maîtrise du processus et que celui-ci renforce les capacités des pays au-delà de la période d'établissement des contributions. Des exposés ont été présentés par des représentants du mécanisme d'appui à l'établissement des CPDN (France), des États-Unis d'Amérique, de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) (Allemagne), du CRTC, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du partenariat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) et de l'Université technique du Danemark⁹ et du Centre Sud. Les exemples d'appui ci-après ont notamment été cités : création de processus interministériels et de partenariats; renforcement des capacités des équipes locales;

⁹ Ce partenariat, dénommé auparavant Centre Risoe du PNUE, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark et le PNUE.

création de systèmes de mesure, de suivi et de vérification; présentation de conseils et de solutions, notamment dans le cadre d'ateliers. On trouvera ci-après un tableau donnant une vue d'ensemble des exemples présentés à la réunion concernant l'aide au renforcement des capacités dispensée pour l'établissement des CPDN.

28. Les enseignements ci-après se sont notamment dégagés des ateliers organisés par la GIZ et le PNUD :

a) Les CPDN doivent être intégrées dans les stratégies de développement nationales existantes et être reliées, outre la réduction des gaz à effet de serre, à des avantages comme l'emploi, la qualité de l'air et la croissance économique, pour mobiliser un appui politique plus important;

b) Pratiquement chaque pays devrait être en mesure de présenter une contribution de cette nature, étant donné la variété des options de conception proposées pour tenir compte de la diversité des situations nationales;

c) Un système de mesure, de suivi et de vérification peut être mis en place pour les contributions à partir d'initiatives antérieures pertinentes comme l'établissement des inventaires nationaux et des rapports biennaux actualisés.

29. Le Centre Sud a noté que l'absence de renseignements utiles sur les ressources financières et le développement et le transfert technologiques dont ils pourront disposer pose des difficultés importantes aux pays en développement dans l'établissement de leurs CPDN. Par ailleurs, l'absence de plan d'action systématique pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et les dommages pour la période de l'après-2020, conjuguée aux évaluations incomplètes des besoins sur les plans des ressources financières, des technologies, des institutions et des ressources humaines, font qu'il est difficile aux pays en développement d'évaluer leurs contributions. On notera dans ce contexte l'expérience du Swaziland, dont le représentant a souligné des difficultés d'accès aux ressources.

Tableau récapitulatif de l'appui technique et financier, y compris les outils, disponible pour l'établissement des contributions prévues définies au niveau national

<i>Entité bilatérale/ multilatérale proposant l'appui</i>	<i>Types d'activités de renforcement des capacités proposés</i>	<i>Nombre d'ateliers soutenus</i>	<i>Nombre de pays en développement soutenus</i>	<i>Outils</i>
France	Appui institutionnel; élaboration de projections concernant le potentiel en matière d'atténuation et les options pour l'adaptation; établissement de priorités; appui pour des réunions consultatives			
RIOCC	Structure permanente comptant 21 membres (pays et institutions nationales chargées des changements climatiques), ayant pour objectif de mettre en commun et d'échanger différents outils favorisant la compréhension de l'ensemble des processus qui interviennent dans la conception des CPDN			Structure permettant la mise en commun et l'échange d'outils favorisant la compréhension de l'ensemble des processus qui interviennent dans la mise au point des CPDN

<i>Entité bilatérale/ multilatérale proposant l'appui</i>	<i>Types d'activités de renforcement des capacités proposés</i>	<i>Nombre d'ateliers soutenus</i>	<i>Nombre de pays en développement soutenus</i>	<i>Outils</i>
États-Unis d'Amérique			20 pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie	
GIZ	Appui au niveau national et facilitation du processus des consultations interministérielles et de partenaires; analyse technique et études sur le potentiel en matière d'atténuation dans un scénario de politiques inchangées; ateliers visant à intégrer les CPDN dans les stratégies de développement à faibles émissions, à relier les CPDN aux mesures d'atténuation appropriées sur le plan national et à établir des systèmes de suivi, de notification et de vérification; promotion des échanges régionaux; élaboration de documents d'orientation ^a			Examen du processus des CPDN; orientation pour l'établissement et l'examen des CPDN
PNUD	Explication des CPDN; échanges sur la pratique et les difficultés; incorporation de l'adaptation dans les CPDN	Dialogues techniques régionaux engagés en avril 2014, réalisation de six ateliers en un an		Élaboration d'un document d'orientation pour analyser les mesures possibles afin d'orienter les pays dans l'établissement et la conception de leurs CPDN (PNUD/GIZ)
PNUD/WRI				Document d'orientation renseignant sur la conception et l'exécution des CPDN
FEM	Financement d'un programme d'assistance technique			
CRTC	Appui concernant les éléments technologiques des CPDN			

<i>Entité bilatérale/ multilatérale proposant l'appui</i>	<i>Types d'activités de renforcement des capacités proposés</i>	<i>Nombre d'ateliers soutenus</i>	<i>Nombre de pays en développement soutenus</i>	<i>Outils</i>
Partenariat PNUE- Université technique du Danemark	Ateliers de formation à l'intention des Parties sur l'élaboration des CPDN; réunions parallèles sur les composantes liées à l'atténuation et à l'adaptation; appui analytique, dont inventaire des données, calculs et prévisions actuels; aide à la rédaction; appui concernant l'approbation au niveau politique	30		Modèle GACMO, pour le calcul de la contribution des CPDN à l'atténuation
Climate and Development Knowledge Network/ Ricardo Energy & Environment				Guide sur les CPDN à l'intention des PMA et des petits États insulaire en développement
Partnership for Market Readiness/ Banque mondiale	Appui fourni aux pays pour l'établissement de scénarios d'émissions pour l'après-2020 et l'analyse des mesures possibles et des outils			Aide-mémoire pour la mise au point de trajectoires d'émissions pour l'après-2020

Abréviations : CRTCC = Centre et Réseau des technologies climatiques, FEM = Fonds pour l'environnement mondial, GIZ = Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale), CPDN = contributions prévues définies au niveau national, RIOCC = Réseau Espagne-Amérique latine des organismes chargés des changements climatiques, PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement, PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement, WRI = World Resources Institute.

^a Sujets abordés dans le document d'orientation : 1) préparation à l'établissement d'une CPDN; 2) données et analyse; 3) conception d'une CPDN; 4) transparence et suivi; 5) options de financement pour l'exécution des CPDN; 6) élaboration de la documentation CPDN; et 7) consultations avec les parties prenantes (à intervalles périodiques).

C. Troisième séance : renforcement des capacités pour l'élaboration des contributions prévues définies au niveau national

30. Des représentants du Brésil, du Chili, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de l'Indonésie, du Mexique et du Viet Nam ont fait état des enseignements, des bonnes pratiques et des difficultés qui ressortent de l'établissement de leurs CPDN. Les intervenants ont souligné la nécessité de renforcer les capacités, non seulement pour l'établissement de la CPDN en tant que telle mais aussi pour créer les bases voulues pour soutenir le processus des CPDN. Ils ont montré que l'élaboration des CPDN est en soi une façon de renforcer les capacités, dont les retombées dépassent le cadre de ce seul processus. Il a été estimé que le processus ne doit pas s'achever avec la présentation de la CPDN; c'est une activité permanente tournée vers l'avenir qui nécessite une continuité dans la mise en place des capacités nécessaires pour l'actualiser et l'appliquer.

31. Certains représentants des Parties ont souligné l'intérêt qu'il y a à tirer parti des institutions et des plans d'action sur les changements climatiques existants; autrement dit, l'existence préalable d'une structure institutionnelle systémique et d'équipes nationales chargées de l'élaboration des communications nationales et des rapports

biennaux peut faciliter le processus des CPDN. On a fait observer que sans base juridique, il serait difficile de coordonner la participation des institutions nationales et de prévoir le budget approprié pour l'établissement des CPDN. À titre d'exemple, le processus d'établissement de la CPDN du Mexique avait duré deux ans et demi, pour mettre au point les stratégies, les politiques et les institutions pertinentes, à partir d'octobre 2012 quand le Mexique avait adopté sa loi générale sur les changements climatiques, jusqu'en mars 2015 où il avait présenté sa CPDN. De la même manière, la CPDN du Gabon était l'aboutissement d'une série de processus dont, notamment, le Plan d'action sur les changements climatiques formulé en 2013 et le Plan national sur l'utilisation des terres qui serait achevé prochainement. Le représentant de l'Indonésie a indiqué que, dans la mesure où l'élaboration de la CPDN du pays a lieu parallèlement à l'examen de son plan d'action national pour l'adaptation (2010-2020), il est relativement aisé de gérer les deux processus en même temps, avec l'avantage de pouvoir renforcer les capacités pour l'un et l'autre. Un autre exemple qui va dans le même sens est celui du processus éthiopien, fondé sur une stratégie existante sur la résilience climatique et l'économie verte, lancé par l'ancien Premier Ministre, décédé depuis lors. La représentante du Chili a aussi indiqué dans son exposé que la CPDN du Chili avait une composante adaptation, étant donné la volonté du pays d'aborder les questions liées au mode de vie dans le contexte de l'adaptation. Sept plans sectoriels pour l'adaptation qui font partie intégrante du PNA adopté récemment par le pays contiennent des éléments qui se rattachent directement ou indirectement au mode de vie. Elle a cité l'exemple du secteur des transports, où la construction de voies pour les bicyclettes doit aussi être planifiée et mise en œuvre. De la même manière, tous les aspects liés au mode de vie seront traduits en mesures concrètes à appliquer dans le cadre des plans sectoriels.

32. Les intervenants ont souvent fait mention de l'appui international dont ils bénéficient pour l'établissement de leurs CPDN de la part des pays développés parties et de leurs institutions. Les ateliers internationaux sur les CPDN ont reçu de vifs éloges, particulièrement en raison des possibilités qui sont offertes de bénéficier de la coopération Sud-Sud. Le représentant du Viet Nam a exprimé la nécessité de communiquer davantage avec les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine, dans la mesure où le pays a surtout échangé des connaissances jusqu'à présent avec des pays de l'Asie du Sud-Est. Le réseau des coordonnateurs pour les changements climatiques s'avère aussi des plus utiles. Ce réseau reçoit des fonds pour organiser des ateliers avec la participation de pays de la région ou extérieurs à celle-ci sur les questions liées aux changements climatiques, y compris les CPDN.

1. Engagement politique de haut niveau

33. Plusieurs intervenants ont cité l'engagement politique de haut niveau comme un élément essentiel pour promouvoir le processus des CPDN. Les réunions interministérielles sur les CPDN contribuaient à améliorer la coordination interne et permettaient aux ministères de mieux saisir les incidences de leurs politiques sur d'autres secteurs. Il a été indiqué que la formation à l'intention de responsables publics sur les questions liées aux CPDN était une initiative efficace, qui avait un effet positif sur la mise en œuvre du processus des CPDN. Pour garantir la pérennité des initiatives de renforcement des capacités, l'Indonésie a associé des établissements universitaires à la formation de responsables publics et créé un groupe d'experts de l'élaboration des politiques dans le domaine des changements climatiques. Le processus d'établissement de la CPDN a conduit plusieurs ministères indonésiens à commencer de réfléchir à plus long terme et à s'inscrire davantage dans une perspective d'avenir. Le transfert interministériel de connaissances ne favorise pas seulement des décisions éclairées sur les questions liées aux changements climatiques et le processus des CPDN, il renforce aussi la confiance des pouvoirs publics dans une

conception plus durable et à plus long terme du renforcement des capacités. Au Ghana, les ministères sont encouragés à intégrer le processus de la CPDN dans leurs propres programmes et activités, et bénéficient de l'appui budgétaire voulu pour garantir l'exécution du processus. Le Gabon a intégré sept plans relatifs à l'utilisation des terres émanant de six ministères dans le cadre de l'établissement de sa CPDN.

2. Participation des acteurs concernés

34. Bon nombre des intervenants ont indiqué que les consultations avec les acteurs concernés étaient un facteur déterminant pour l'établissement des CPDN s'agissant d'améliorer la transparence, d'établir la confiance et d'accéder aux renseignements pertinents sur le processus. Certains intervenants ont aussi indiqué que les consultations nationales ont favorisé un sentiment général de confiance et de compréhension à l'égard des gouvernements nationaux. La participation des acteurs concernés était encouragée au moyen d'enquêtes en ligne et de réunions, qui contribuaient au processus décisionnel concernant les CPDN. Le processus de consultation brésilien dans le domaine climatique, à titre d'exemple, prévoit des enquêtes en ligne et des réunions avec les parties prenantes, qui débouchent sur l'élaboration d'un rapport qui contribue aux décisions du gouvernement sur la CPDN du pays. Au Chili, la Présidente de la République a annoncé une procédure de consultation du public sur la CPDN du Chili lors du Sommet sur le climat de 2014, date à partir de laquelle le pays a accepté que les changements climatiques figurent parmi les priorités nationales, et des ministères qui étaient auparavant indifférents à la question des changements climatiques ont fini par s'impliquer. Le Mexique a indiqué que les consultations avec les parties prenantes contribuaient à rendre l'industrie plus ambitieuse au sujet des changements climatiques, alors que des programmes antérieurs n'avaient pas fait évoluer les mentalités. L'un des premiers résultats avait été la possibilité d'actualiser la technologie appliquée dans le secteur sucrier, ce qui avait rendu possible une analyse des effets négatifs des gaz à effet de serre et permis ensuite l'adoption de technologies nouvelles et d'un accord sur les émissions zéro dans le secteur.

35. Pour sa part, le Ghana devait faire face à des manques importants du point de vue de la contribution que les parties prenantes étaient en mesure d'apporter au processus de la CPDN. Pour remédier au problème, le Ghana doit organiser une vaste campagne de renforcement des capacités et de sensibilisation avec l'appui de la GIZ, comportant des activités comme la participation des écoles et des universités, la communication auprès du grand public par la radio et la télévision, la création de documents d'information sur la CPDN et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités. Le représentant de l'Indonésie a fait état d'initiatives pour que toute l'information soit aussi transparente que possible de sorte que les parties prenantes disposent de toutes les données disponibles, en leur donnant aussi la possibilité de se réunir pour débattre si nécessaire. Le représentant du Gabon, un des premiers pays à avoir présenté sa CPDN, a indiqué que les consultations publiques se poursuivaient dans le pays, et souligné également la place accordée aux changements climatiques par le Président du pays, élu en 2009, avec la publication d'un manifeste sur le développement durable et les changements climatiques qui avait contribué à sensibiliser davantage le public aux questions relatives aux changements climatiques.

3. Lacunes et obstacles

36. Les obstacles ci-après ont notamment été recensés par les intervenants : difficulté à obtenir des lignes directrices précises pour l'établissement des CPDN; manque de temps pour procéder à des consultations avec les parties prenantes; insuffisance des données de recherche sur les effets potentiels de l'élaboration d'une CPDN; obstacles techniques au stade de l'exécution et du suivi. Les intervenants du

Chili, du Mexique et du Viet Nam ont souligné la nécessité de renforcer les capacités dans leurs pays respectifs s'agissant des mesures d'atténuation et d'adaptation pour leurs CPDN et la nécessité d'établir des systèmes nationaux de mesure, de suivi et de vérification. La nécessité d'améliorer l'aide financière et le transfert technologique a aussi été évoquée. Certains intervenants ont aussi mentionné le problème des lacunes de formation des responsables publics associés au processus des CPDN et le fait que des formations avaient été organisées par leur gouvernement pour surmonter ces lacunes. Les responsables des ministères indonésiens concernés ont dû suivre une formation d'un semestre sur le modèle national utilisé pour l'établissement de la CPDN de sorte qu'ils seront mieux à même d'appliquer les mesures nécessaires une fois la CPDN établie. De la même manière, le Mexique a formé des fonctionnaires qui travaillaient auparavant dans d'autres domaines lors de la création de l'Institut national de l'écologie et des changements climatiques en 2013, dans le cadre du processus national de deux ans et demi concernant la CPDN.

IV. Prochaines étapes

37. Les Parties et les autres acteurs concernés jugeront peut-être utile de tirer parti des informations figurant dans ce rapport, ainsi que dans les exposés et les déclarations présentés pendant la quatrième réunion du Forum de Durban¹⁰ pour planifier, concevoir et mettre en œuvre leurs activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

38. Les organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto voudront peut-être mettre à profit ces informations pour étayer leurs débats sur les questions liées au renforcement des capacités dans l'accomplissement de leurs fonctions, comme en ont décidé la Conférence des Parties et la CMP.

¹⁰ Voir <http://unfccc.int/8397.php>.

Annexe

[Anglais seulement]

Agenda for the 4th meeting of the Durban Forum on capacity-building**Part I: Wednesday, 3 June 2015, 10 a.m. to 1 p.m.****Room Addis Abeba****Opening
10–10.20 a.m.**

Chair of the Subsidiary Body for Implementation and Chair of the Durban Forum on capacity-building	Mr. Amena Yauvoli	Welcoming and opening remarks
UNFCCC Executive Secretary	Ms. Christiana Figueres	Welcoming and opening remarks
Co-facilitator of the 4 th meeting of the Durban Forum on capacity-building	Ms. Ama Essel (Ghana)	Objectives and organization of work
Co-facilitator of the 4 th meeting of the Durban Forum on capacity-building	Mr. Makoto Kato (Japan)	Objectives and organization of work

**Session I: capacity-building related work of bodies established under the Convention and its Kyoto Protocol
10.20–11.20 a.m.**

Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention	Mr. Takeshi Enoki
Least Developed Countries Expert Group	Mr. Batu Krishna Uprety
Adaptation Committee	Ms. Sumaya Ahmed Zakieldean
Technology Executive Committee/Advisory Board of the Climate Technology Centre and Network	Mr. Mathew Kennedy
Standing Committee on Finance	Mr. Seyni Nafo
Executive Board of the clean development mechanism	Mr. Eduardo Calvo
Green Climate Fund	Mr. Rutger de Witt Wijnen

**Session II: support available for the preparation of intended nationally determined contributions
11.20 a.m. to 1 p.m.**

Overview of the aggregate status of the preparation and submission of intended nationally determined contributions (INDCs) by developing countries as well as challenges encountered	NewClimate Institute	Mr. Niklas Höhne
--	----------------------	------------------

Technical and financial support available for the preparation of intended nationally determined contributions

INDC Support Facility, France		Ms. Caroline Edant
United States of America		Ms. Kim Carnahan
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/German INDC Support		Ms. Anja Wucke
United Nations Development Programme		Mr. Yamil Bonduki
Climate Technology Centre and Network		Mr. Jukka Uosukainen
United Nations Environment Programme and Technical University of Denmark Partnership		Mr. Jørgen Fenhann
South Centre		Mr. Martin Khor

Resource tools

Supporting the preparation of INDCs through the Ibero-American Network of Climate Change Offices (RIOCC): exchange of experiences, methodologies and tools	Spain	Ms. Ana Fornells de Frutos
United Nations Development Programme/World Resources Institute guidance document	United Nations Development Programme	Ms. Cassie Flynn
Guidance questions for INDC development	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	Mr. Heiner von Lüpke
GACMO model	United Nations Environment Programme and Technical University of Denmark Partnership	Mr. Jørgen Fenhann
Guide to INDCs for the least developed countries and small island developing States	Climate and Development Knowledge Network/Ricardo Energy & Environment	Mr. Chris Dodwell
Checklist for establishing post-2020 emission pathways	World Bank	Ms. Pauline Kennedy

Questions and answers

Part II: Monday, 8 June 2015, 10 a.m. to 1 p.m.**Room Addis Abeba****Key findings from the first part of the 4th meeting of the Durban Forum on capacity-building
10–10.10 a.m.**

Co-facilitator of the 4 th meeting of the Durban Forum on capacity-building	Ms. Ama Essel (Ghana)
Co-facilitator of the 4 th meeting of the Durban Forum on capacity-building	Mr. Makoto Kato (Japan)

**Session III: building capacity for the preparation of intended nationally determined contributions
10.10 a.m. to 12.45 p.m.****Presentation and discussion of experiences, lessons learned, good practices and challenges encountered in
preparing intended nationally determined contributions in developing countries**

Mexico	Mr. Rodolfo Lacy
Ghana	Mr. Emmanuel Tachie Obeng
Indonesia	Ms. Syamsidar Thamrin

Questions and answers

Gabon	Mr. Lee White
Viet Nam	Ms. Pham Hoang Yen
Brazil	Mr. Guilherme do Prado Lima

Questions and answers

Chile	Ms. Meike Sophie Siemens
Ethiopia	Ms. Ghrmawit Haile

Questions and answers**Closing
12.45–1 p.m.**

Chair of the Subsidiary Body for Implementation and Chair of the Durban Forum on capacity-building	Mr. Amena Yauvoli
--	-------------------